

**DÉLIBÉRATION N° CA 18-22 DU 6 MARS 2018**  
**relative à la rémunération des CDD dans les agences de l'eau**  
**à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le Code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- Vu le Code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'avis du Comité technique de l'agence en date du 1<sup>er</sup> mars 2018,
- Vu le rapport du Directrice générale de l'agence de l'eau,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2018.

**DÉLIBÈRE**

**Article 1**

Le conseil d'administration autorise la Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie à rémunérer les CDD par référence aux grilles de rémunération et au régime indemnitaire moyen appliqué aux CDI demeurant régis par le décret n° 2007-832 du 11 mai 2007 fixant les dispositions particulières applicables aux agents non titulaires des agences de l'eau. Une note de gestion en précisera les modalités.

La réévaluation des rémunérations s'effectuera dans le cadre de l'article 1-3 du décret 86-83 du 17 janvier 1986.

**Article 2**

Le conseil d'administration autorise la Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie à déroger à ce cadre de référence pour recruter des compétences rares ou en présence de difficultés avérées de recrutement de manière à garantir la continuité de fonctionnement de son établissement et de ses missions.

**Article 3**

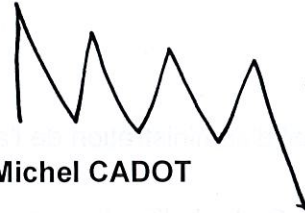
La Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie est chargée de l'exécution de la présente délibération qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018.

**La Secrétaire du conseil d'administration  
Directrice générale de l'agence  
de l'eau Seine-Normandie**



**Patricia BLANC**

**Le Président  
du conseil d'administration,**



**Michel CADOT**